

DIRECTION GENERALE DE LA CREATION ARTISTIQUE BILAN DE FORMATION 2014

Le plan de formation 2014 de la DGCA s'articulait autour des deux principales orientations pluriannuelles dans le domaine de la création artistique :

- 1) **L'adaptation des compétences suite aux évolutions du contexte d'intervention** : l'impact des politiques communautaires, les apports du numérique, les évolutions réglementaires dans le champ de la création et de son financement, etc. ;
- 2) **la mise en place de formations liées à l'évaluation des politiques culturelles** : l'objectif étant de donner aux agents les outils nécessaires à la pratique de l'évaluation quantitative et qualitative leur permettant de mesurer la pertinence des moyens mis en œuvre au regard des objectifs poursuivis.

Bilan détaillé des nouvelles actions de formations-métiers initiées en 2014 :

Les thématiques structurant ce plan de formation ont donné lieu à 5 actions de formation (soit 7 sessions de stage au total) et se déclinent comme suit :

- Analyse financière et budgétaire des entreprises culturelles (1 session ; 11 stagiaires) : cette formation vise à acquérir les outils fondamentaux de lecture des documents financiers en vue de l'analyse budgétaire. À la demande de la DRAC Limousin, une session de formation a été organisée sur site.
- Gouvernance et fonctionnement des EPCC (1 session ; 18 stagiaires) : dans un contexte où le passage au statut d'EPCC se développe pour de nombreuses structures du champ de la création artistique, notamment les FRAC, la direction a veillé à renforcer les compétences des agents en centrale et dans les services déconcentrés sur les questions de gouvernance, de fonctionnement et d'administration des établissements publics de coopération culturelle.
- Création et administration d'un EPCC (2 sessions ; 18 stagiaires) : mis en place à la demande des conseillers sectoriels ayant suivi le précédent stage, ce module d'approfondissement permet notamment, à travers l'étude d'un cas pratique, d'acquérir une méthodologie d'action nécessaire lors de la création d'un EPCC en veillant à considérer l'ensemble des enjeux liés aux territoires.
- Les politiques publiques d'accompagnement de projets européens et internationaux : acteurs et financements (2 sessions ; 28 stagiaires) : à l'aune du programme « Europe culture 2014/2020 », cette formation vise à donner aux agents de la DGCA et des services déconcentrés les clés pour comprendre le fonctionnement des différents leviers de financement proposés comme les fonds structurels.
- Évolution de la filière « musique enregistrée » et les enjeux de l'intervention publique culturelle (1 session ; 11 stagiaires) : mise en place à destination des agents de la délégation musique, cette formation a pour objectif de comprendre les enjeux liés à l'industrie du secteur musical, de connaître les différents métiers de ce secteur et leur cartographie à la fois dans le champ des musiques actuelles et de la musique classique.

Formations individuelles métiers : l'ensemble des demandes de formation individuelle dûment justifiées par les agents et transmises en 2014 au bureau des affaires générales ont été prises en charge (soit 7 demandes au total).

Autres actions de développement de compétence :

- Séminaire relatif à l'expertise artistique : ce séminaire, qui fait suite à un premier volet organisé en 2009 « Les arts de la scène entre patrimoine et création » a réuni les conseillers de la création en DRAC, les inspecteurs de la création ainsi que les agents des services sectoriels de la DGCA (80 agents). Il s'agissait de s'interroger sur les nouveaux objets esthétiques, les nouvelles pratiques transdisciplinaires, et plus largement sur les critères de pertinence de l'évaluation et de l'expertise artistiques, d'un point de vue philosophique et critique plus qu'administratif.

Par rapport au programme initial, certains stages n'ont pu être organisés essentiellement en raison de l'indisponibilité des formateurs internes identifiés et du retard dans la livraison du logiciel métier sur lequel les agents doivent être formés (formation sur le futur logiciel sur le 1 % artistique). La formation relative à la structuration de l'enseignement supérieur sera mise en place en 2015 dans le contexte de mise en œuvre du projet de service et de la création de la sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche. De la même manière, la formation relative à l'évaluation des politiques culturelles, initialement prévue au plan 2014, sera finalement mise en place en 2015 en lien avec le service de l'inspection de la création artistique. L'ensemble de ces actions ont été de nouveau inscrites au plan de formation métier 2015.

Évolution du nombre de stagiaires :

Sur le plan métier :

Le nombre de stagiaires ayant bénéficié d'une formation métier passe de 129 stagiaires en 2013 à 95 en 2014 soit une baisse de 26 %. Cette diminution s'explique d'une part par le report de certains stages initialement prévus en 2014 (comme la formation à l'application 1% artistique dont la livraison a finalement été reportée à 2015) et d'autre part par l'organisation d'action de développement de compétences dont les chiffres ne sont pas intégrés au bilan formation de la DG.

Enfin, les deux stages « tutelle » initialement prévus au plan 2014 ont finalement été organisés par le pôle recrutement, mobilité et formation du Secrétariat Général au regard de la transversalité de cette thématique dont l'intérêt est partagé par l'ensemble des chargés de tutelle du ministère. En revanche, le nombre d'agents ayant suivi une formation individuelle métier reste constant soit 7 agents (4 agents de catégorie A, 1 B et 2 C).

Enfin, le profil des stagiaires métier reste sensiblement le même qu'en 2014, la forte participation des agents de catégorie A s'explique par une forte représentation de cette population d'agents parmi les effectifs de la direction (66 %) et par le contenu des stages qui s'adressent prioritairement aux chargés de mission, conseillers en DRAC et inspecteurs de la création. On observe également une majorité d'agents issus des services déconcentrés qui restent prioritaires sur les stages EPCC en raison de l'évolution juridique de nombreuses structures suivies en région.

Sur le plan SG :

L'effectif des stagiaires de la DGCA sur l'offre de formation ministérielle augmente en 2014 et passe de 287 à 318 stagiaires soit une augmentation de 11 % qui s'explique par les formations management largement suivies cette année par les agents de la DGCA. En effet, la direction a souhaité rendre obligatoire deux formations managériales (« Prévention des risques psycho-sociaux » et « La conduite de l'entretien professionnel »), ce qui représente en 2014 un tiers des formations suivies par les agents (en nombre de stagiaires). Outre le management, la formation des agents se concentre surtout autour de thématiques relatives à la gestion et au suivi des politiques publiques (+ 13 %), aux techniques administratives (+ 11 %), aux outils bureautiques (+ 6 %) et à la préparation aux concours (+ 6 %).